

**COMITE SYNDICAL****DU 10 MARS 2021**

Le 10 mars 2021 à 16 heures 30, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du jeudi 4 mars 2021 par Madame Laurence THERY présidente dans les locaux de Grenoble-Alpes Métropole

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	25
Quorum requis : 4 entités territoriales présentes ou représentées :	6
6 666 voix présents ou représentés :	8 480.02

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :  
Affichage le :

**Titulaires présents :**

Mmes et MM., Pierre BEJJAJI, Vincent FRISTOT, Florent CHOLAT, Philippe CARDIN, Nicolas PINEL, (Grenoble-Alpes Métropole), Bruno CATTIN, Anne GERIN, Nadine REUX, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, (Bièvre Isère Communauté), Laurence THERY, Jean-François CLAPPAZ, (Communauté de Communes Le Grésivaudan), Gilbert CHAMPON, Albert BUISSON, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Roger VALTAT, Dominique PALLIER, (Communauté de Communes de Bièvre Est).

**Autres personnes présentes :**

Mmes et MM. Lucile VIGNON, (SMVIC), Benoît PARENT, (AURG), Alain FAURE, (CNRS), Martin VANIER, (Université de Grenoble), Arnaud GERME, Olivier ALEXANDRE, Amandine DECERIER, Pablo COULANGE, Cécile BENECH, Ludivine DUSSERT, Mara CALABRO, (Etablissement Public du SCoT).

**Personnes présentes en distanciel :**

Mmes et MM. Laurent THOVISTE, Martial SIMONDANT, Coralie BOURDELAIN, Béatrice VIAL, Aurélie COHENDET, Jean-Claude DARLET, Claude DIDIER, Pierre LABRIET (à partir de 18h00), Alain FAURE (CNRS), Georges DERU, (Trésorier).

**Pouvoir pour toute la séance****- Elus en distanciel**

- M. Laurent THOVISTE, (Grenoble-Alpes Métropole), pouvoir à M. CARDIN
- M. Martial SIMONDANT, (Bièvre Isère Communauté), pouvoir à M. Jean-Pierre PERROUD
- Mme Coralie BOURDELAIN, (Communauté de Communes Le Grésivaudan), pouvoir à Mme Laurence THERY
- M. Jean-Claude DARLET, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), pouvoir à M. Gilbert CHAMPON

**- Absents excusés**

- M. Franck FLEURY, (Grenoble-Alpes Métropole), pouvoir à M. Philippe CARDIN
- M. Dominique ESCARON, (Grenoble-Alpes Métropole), pouvoir à Jean-François CLAPPAZ
- M. Anthony MOREAU, (CAPV), pouvoir à Mme Anne GERIN
- M. Yannick NEUDER, (Bièvre Isère Communauté), pouvoir à M. Jean-Pierre PERROUD
- M. Olivier SALVETTI, (Communauté de Communes Le Grésivaudan), pouvoir à Mme Laurence THERY

**Absents excusés :**

Brahim CHERAA, (Grenoble-Alpes Métropole).

**Objet : Finances - Affectation des résultats des années antérieures au budget 2021**

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

COMITE SYNDICAL DU 10 MARS 2021

## DELIBERATION N° 21-III-III

**Objet : Finances** - Affectation des résultats des années antérieures au budget 2021

Mesdames, Messieurs,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 de l'Etablissement Public de schéma de cohérence territorial de la grande région de Grenoble, le Comité syndical décide de l'affectation des résultats.

**Affectation au budget 2021 des résultats antérieurs de fonctionnement en € :**

Résultat de gestion 2020 de l'exercice	- 89 572.62
Résultats antérieurs repris au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	+ 278 674.43
<b>Résultat à affecter (fonctionnement)</b>	<b>+ 189 101.81</b>

**Affectation au budget 2021 des résultats antérieurs d'investissement en € :**

Solde de gestion 2020	- 22 402.80
Solde antérieur repris au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	+ 24 052.80
Solde de clôture 2020 (excédent)	+ 1 650.00
Solde des restes à réaliser d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	0,00
R 001 (excédent de financement)	
<b>Excédent de financement (solde de clôture d'investissement)</b>	<b>+ 1 650.00</b>
<b>Résultat à affecter sur l'exercice 2021 (investissement)</b>	<b>+ 1 650.00</b>

Après en avoir délibéré le Comité syndical :

- Décide le report du résultat excédentaire d'investissement des exercices antérieurs au chapitre 001 du budget 2021 pour 1 650,00 €.
- Décide le report du résultat excédentaire de fonctionnement des exercices antérieurs au chapitre 002 du budget 2021 pour 189 101,81 €.

Vote : à l'unanimité

Voix pour : 8 480.02

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait à Grenoble, le 10 mars 2021

La Présidente

Laurence THIERY